

DEC162973DR10

Décision portant nomination de Monsieur Guillaume Fleith aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité propre UPR22 intitulée Institut Charles Sadron (ICS)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n°123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC152446INC portant portant cessation de fonctions de M. Jean-Michel Guénet et nomination de M. Christian Gauthier aux fonctions de directeur de l'unité propre de recherche UPR22 intitulée « Institut Charles Sadron (ICS) » ;

Considérant que Monsieur Guillaume Fleith a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Alsace du CNRS et l'Université de Strasbourg du 19 au 21 mai 2015 et du 16 au 18 juin 2015.

DECIDE :

Article 1^{er} : Monsieur Guillaume Fleith, assistant ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité propre UPR22 Institut Charles Sadron, à compter du 1^{er} janvier 2016.

Monsieur Guillaume Fleith exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Monsieur Guillaume Fleith est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 8 janvier 2016

Le directeur d'unité
Christian Gauthier

Visa du délégué régional du CNRS
Patrice Soullie